



SARL BOUCHERIE TRESSOISE

11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

33370 TRESSES

-oOo-

ETATS DE SYNTHESE AU 30/09/2023

Membre Indépendant



DIFFERENCE

Artigues près Bordeaux - 2TER Avenue Descartes - 33370 Artigues Près Artigues - Tél. : 05 56 67 48 10 - Fax : 05 56 67 48 19
E.mail : accueil@sodarexrive droite@sodarex.com / www.sodarexrive droite.com

Société à responsabilité limitée au capital de 160 000 Euros - RCS BORDEAUX 753 010 222
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
ANNEXE	6
Regles et méthodes comptables	7
Immobilisations	9
Amortissements	10
Créances et Dettes	11
Engagements financiers donnés et reçus	12
ETATS DE GESTION	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Soldes Intermédiaires de Gestion	16
Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)	17
LIASSE FISCALE	20
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	21
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	22
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	23
BIC-RS 2033 A - Bilan	24
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	25
2033B - Divers a réintégrer	26
2033B - Divers a déduire	27
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	28
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	29
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	30

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	31
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	32
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	33
Taux réduit IS page 1	34
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	35
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 1	36
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 2	37

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL BOUCHERIE TRESSOISE** relatifs à l'exercice du **01/10/2022** au **30/09/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 196 839 euros

Chiffre d'affaires : 338 652 euros

Résultat net comptable : 275 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ARTIGUES PRES BORDEAUX
Le 04/12/2023

Delphine ALTON
Expert-comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 100	865	235	528
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	138 471		138 471	138 471
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	32 891	9 413	23 478	20 620
	Autres immobilisations corporelles	19 220	7 443	11 777	16 021
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 060		8 060	8 060
TOTAL (II)		199 757	17 721	182 036	183 716
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 978		5 978	5 410
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	33		33	
	Autres créances	4 596		4 596	168
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 818		3 818	3 529
	Charges constatées d'avance	378		378	864
	TOTAL (III)	14 803		14 803	9 970
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		214 560	17 721	196 839	193 686
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				8 060	8 060
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	RESERVES		
	Réserve légale	500	211
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	602	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	275	891
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	3 245	
	Total des capitaux propres	9 621	6 102
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 859	141 767
	Emprunts et dettes financières divers (3)	35 046	26 146
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 477	18 052
	Dettes fiscales et sociales	4 776	1 620
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	60	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	187 218	187 584
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	196 839	193 686
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		275,01	890,89
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		94 479	77 859
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		4 782	6 078
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	338 652		338 652	273 202
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	338 652		338 652	273 202
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4 320
	Autres produits			36	42
	Total des produits d'exploitation (1)			338 688	277 564
	Achats de marchandises			255 195	213 025
	Variation de stock			(569)	3 206
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			44 251	39 932
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 731	3 082
	Salaires et traitements			14 729	5 044
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			8 262	2 723
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 671	7 505
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			22	32
	Total des charges d'exploitation (2)			333 291	274 549
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 397	3 015

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		5 397	3 015
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 417	2 019
	Total des charges financières	1 417	2 019
RESULTAT FINANCIER		(1 417)	(2 018)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 980	997
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	37	
	Total des produits exceptionnels	37	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 767	
	Total des charges exceptionnelles	3 767	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 731)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(26)	106
TOTAL DES PRODUITS		338 725	277 564
TOTAL DES CHARGES		338 450	276 674
RESULTAT DE L'EXERCICE		275	891

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **196 839 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **338 725 euros** et un total **charges** de **338 450 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **275 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 100					1 100
	Autres	138 471					138 471
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 571					139 571
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	27 932		9 759		4 800	32 891
	Instal., agencement, aménagement divers	10 780					10 780
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	10 640				2 200	8 440
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 352		9 759		7 000	52 111	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 060					8 060
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 075					8 075
TOTAL		196 999		9 759		7 000	199 757

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	572	294		865
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	572	294		865
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 312	6 901	4 800	9 413
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 326	1 198		2 524
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 073	3 046	2 200	4 919
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 711	11 144	7 000	16 856
TOTAL		13 283	11 438	7 000	17 721

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 060	8 060	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	33	33	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	26	26	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 289	1 289	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 281	3 281	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	378	378	
	TOTAL DES CREANCES	13 067	13 067	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	4 782	4 782		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	114 077	21 338	92 740	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 477	28 477		
	Personnel et comptes rattachés	3 291	3 291		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 485	1 485		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	35 046	35 046		
	Autres dettes	60	60		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	187 218	94 479	92 740	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 612			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	35 046			

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2023

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties BPIFRANCE FINANCEMENT : Pour une quotité de 50% CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MR LESBATS ARNAUD CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MME ROUCHOU LAURA NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE RANG 1	57 039 27 000 27 000 160 000 271 039	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	271 039	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

ETATS DE GESTION

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		182 036	92,48	183 716	94,85	(1 680)	-0,91
Frais d'établissement		235	0,12	528	0,27	(294)	-55,58
FRAIS DE CONSTITUTION		1 100	0,56	1 100	0,57		
AMORT FRAIS DE CONSTITUTION		(865)	-0,44	(572)	-0,30	(294)	-51,36
Fonds Commercial		138 471	70,35	138 471	71,49		
FONDS DE COMMERCE		138 471	70,35	138 471	71,49		
Installations techniques, matériel et outillage		23 478	11,93	20 620	10,65	2 858	13,86
MATERIELS		32 485	16,50	27 526	14,21	4 959	18,01
OUTILLAGE		406	0,21	406	0,21		
AMORTISSEMENT MATERIEL		(9 245)	-4,70	(7 202)	-3,72	(2 043)	-28,36
AMORTISSEMENT OUTILLAGE		(168)	-0,09	(110)	-0,06	(58)	-52,89
Autres immobilisations corporelles		11 777	5,98	16 021	8,27	(4 244)	-26,49
AGENCEMENTS		10 780	5,48	10 780	5,57		
MOBILIER		8 440	4,29	10 640	5,49	(2 200)	-20,68
AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS		(2 524)	-1,28	(1 326)	-0,68	(1 198)	-90,30
MOBILIER		(4 919)	-2,50	(4 073)	-2,10	(846)	-20,77
Autres participations		15	0,01	15	0,01		
PARTS SOCIALES		15	0,01	15	0,01		
Autres immobilisations financières		8 060	4,09	8 060	4,16		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		8 060	4,09	8 060	4,16		
TOTAL III - Actif Circulant NET		14 803	7,52	9 970	5,15	4 833	48,47
Marchandises		5 978	3,04	5 410	2,79	569	10,51
STOCKS DE MARCHANDISES		5 978	3,04	5 410	2,79	569	10,51
Créances clients et comptes rattachés		33	0,02			33	
Collectif clients débiteurs		33	0,02			33	
Autres créances		4 596	2,33	168	0,09	4 428	N/S
ETAT-SUBVENTIONS A RECEVOIR		3 281	1,67			3 281	
IMPOTS BENEFICES		26	0,01			26	
TVA DEDUCTIBLE / ACHATS		176	0,09	48	0,02	128	269,56
TVA A REGULARISER		131	0,07			131	
REMBOURSEMENT TVA		862	0,44			862	
TVA S/ FNP		120	0,06	120	0,06		
Disponibilités		3 818	1,94	3 529	1,82	288	8,17
ENCAISSEMENT CB		1 719	0,87	1 130	0,58	588	52,07
ENCAISSEMENT TICKETS RESTO		450	0,23	963	0,50	(513)	-53,28
CB TICKET RESTO		394	0,20	191	0,10	203	106,55
ENCAISSEMENT CHEQUES		220	0,11	231	0,12	(11)	-4,79
CAISSE		1 036	0,53	1 015	0,52	21	2,08
Charges constatées d'avance		378	0,19	864	0,45	(486)	-56,20
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		378	0,19	864	0,45	(486)	-56,20
TOTAL DUBILAN ACTIF		196 839	100,00	193 686	100,00	3 153	1,63

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/10/2022	12	01/10/2021	12	Variations	%
	30/09/2023	mois	30/09/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	9 621	4,89	6 102	3,15	3 520	57,68
Capital Social ou individuel	5 000	2,54	5 000	2,58		
CAPITAL	5 000	2,54	5 000	2,58		
Réserve légale	500	0,25	211	0,11	289	137,01
RESERVE LEGALE	500	0,25	211	0,11	289	137,01
Autres réserves	602	0,31			602	
AUTRES RESERVES	602	0,31			602	
Résultat de l'exercice	275	0,14	891	0,46	(616)	-69,13
Subventions d'investissement	3 245	1,65			3 245	
SUBVENTION EQUIPEMENT HACHOIR + GROUP FR	3 281	1,67			3 281	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	(37)	-0,02			(37)	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	187 218	95,11	187 584	96,85	(366)	-0,20
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 859	60,38	141 767	73,19	(22 908)	-16,16
EMPRUNT 10002120348	114 077	57,95	135 689	70,06	(21 612)	-15,93
CREDIT AGRICOLE 23103667232	4 782	2,43	6 078	3,14	(1 296)	-21,32
Emprunts et dettes financières divers	35 046	17,80	26 146	13,50	8 901	34,04
CC LAURA ROUCHOU	23 869	12,13	18 161	9,38	5 709	31,43
CC LESBAT S ARNAUD	11 177	5,68	7 985	4,12	3 192	39,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 477	14,47	18 052	9,32	10 424	57,75
Collectif fournisseurs créditeurs	27 299	13,87	17 332	8,95	9 966	57,50
FRS - FACTURES NON PARVENUES	1 178	0,60	720	0,37	458	63,61
Dettes fiscales et sociales	4 776	2,43	1 620	0,84	3 157	194,91
CHARGES A PAYER	3 291	1,67	393	0,20	2 898	737,40
IMPOTS BENEFICES			106	0,05	(106)	-100,00
TVA A PAYER			10	0,01	(10)	-100,00
TVA A REGULARISER			95	0,05	(95)	-100,00
ETAT CHARGES A PAYER	1 485	0,75	1 016	0,52	470	46,23
Autres dettes	60	0,03			60	
Collectif clients créditeurs	60	0,03			60	
TOTAL DUBILAN PASSIF	196 839	100,00	193 686	100,00	3 153	1,63

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	338 652	100,00	273 202	100,00	65 451	23,96
Ventes de marchandises	338 652	100,00	273 202	100,00	65 451	23,96
- Achats de marchandises	255 195	75,36	213 025	77,97	42 170	19,80
- Variation stocks de marchandises	(569)	-0,17	3 206	1,17	(3 774)	-117,7
MARGE COMMERCIALE (a)	84 026	24,81	56 971	20,85	27 055	47,49
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	470		388		82	21,15
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	(470)		(388)		(82)	21,15
MARGES (Commerciale + Production)	83 556	24,67	56 583	20,71	26 973	47,67
- Achats non stockés (c)	11 381	3,36	9 549	3,50	1 832	19,19
- Autres charges externes (c)	32 400	9,57	29 995	10,98	2 405	8,02
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	44 251	13,07	39 932	14,62	4 319	10,82
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	39 775	11,75	17 039	6,24	22 737	133,44
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	164	0,05	154	0,06	10	6,49
- Autres impôts et taxes	3 567	1,05	2 928	1,07	639	21,81
- Salaires et traitements	14 729	4,35	5 044	1,85	9 685	192,01
- Charges sociales	8 262	2,44	2 723	1,00	5 539	203,45
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	13 054	3,85	6 190	2,27	6 864	110,89
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	36	0,01	42	0,02	(7)	-15,99
+ Transfert de charges d'exploitation			4 320	1,58	(4 320)	-100,0
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 671	2,27	7 505	2,75	165	2,20
- Autres charges de gestion courante	22	0,01	32	0,01	(10)	-31,46
RÉSULTAT EXPLOITATION	5 397	1,59	3 015	1,10	2 382	78,99
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						52,17
- Charges financières	1 417	0,42	2 019	0,74	(601)	-29,79
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 980	1,18	997	0,36	2 983	299,24
Produits exceptionnels	37	0,01			37	
- Charges exceptionnelles	3 767	1,11			3 767	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 731)	-1,10			(3 731)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(26)	-0,01	106	0,04	(132)	-124,5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	275	0,08	891	0,33	(616)	-69,13

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	338 652	100,00	273 202	100,00	65 451	23,96
Ventes de marchandises	338 652	100,00	273 202	100,00	65 451	23,96
VENTE DE MARCHANDISES 5,5%	336 610	99,40	272 150	99,62	64 460	23,69
VENTES DE MARCHANDISES 20%	2 042	0,60	1 052	0,38	991	94,24
Achats de marchandises	255 195	75,36	213 025	77,97	42 170	19,80
ACHATS DE MARCHANDISES	253 037	74,72	211 924	77,57	41 113	19,40
ACHATS DE MARCHANDISES VINS	1 489	0,44	658	0,24	831	126,37
COMMISSIONS TICKETS RESTO	168	0,05	152	0,06	16	10,24
COMMISSIONS CARTES TICKETS RESTAURANTS	501	0,15	291	0,11	210	72,24
Variation de stocks de marchandises	(569)	-0,17	3 206	1,17	(3 774)	-117,74
VARIATION STOCKS MARCHANDISES	(569)	-0,17	3 206	1,17	(3 774)	-117,74
Marge commerciale	84 026	24,81	56 971	20,85	27 055	47,49
Production de l'exercice						
Achats de sous-traitance	470		388		82	21,15
ACHATS DE PRESTATIONS	470		388		82	21,15
Marge brute de production	(470)		(388)		(82)	-21,15
Achats non stockés matières et fournitures	11 381	3,36	9 549	3,50	1 832	19,19
ELECTRICITE	3 195	0,94	3 449	1,26	(254)	-7,37
ACHATS PETIT EQUIPEMENT	3 830	1,13	2 900	1,06	930	32,06
VETEMENTS DE TRAVAIL	56	0,02	361	0,13	(305)	-84,38
ACHAT KRAFT + TWINPACK + BARQUETTE	4 016	1,19	2 549	0,93	1 467	57,53
ACHATS FOURNITURES ADM	284	0,08	289	0,11	(5)	-1,74
Autres charges externes	32 400	9,57	29 995	10,98	2 405	8,02
LOCATIONS SPIDER + BALANCE	1 788	0,53	1 788	0,65		
LOCATIONS IMMOBILIERES	11 800	3,48	11 621	4,25	178	1,54
ED CONCEPT LOCAM	948	0,28	701	0,26	247	35,27
LOCATION TPE	264	0,08	264	0,10		
CHARGES LOCATIVES BL TRESSES	2 924	0,86	934	0,34	1 990	213,07
ENTRETIEN REPAR BIEN MOBILIER	1 020	0,30	565	0,21	455	80,41
ENTRETIEN REPARATION MAT INDUS	1 402	0,41	1 746	0,64	(345)	-19,74
MAINTENANCE INFORMATIQUE			150	0,05	(150)	-100,00
MAPA ASSURANCES	1 493	0,44	709	0,26	784	110,49
MAAF MULTIRISQUES			420	0,15	(420)	-100,00
ASSURANCE PRET	943	0,28	875	0,32	68	7,71
ASSURANCE PRET DECES	230	0,07	230	0,08		
ASSURANCE REMB FRAIS PRO	374	0,11	441	0,16	(66)	-15,07
HONORAIRES COMPTABLES	3 600	1,06	3 600	1,32		
HONORAIRES JURIDIQUES	630	0,19	630	0,23		
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	43	0,01	96	0,04	(54)	-55,69
PUBLICITE	390	0,12	1 014	0,37	(624)	-61,53
PUBLICITE INTRACOM			12		(12)	-100,00
DONS	280	0,08			280	
TRANSPORT SUR ACHATS	6				6	
VOYAGE DEPLACEMENTS			46	0,02	(46)	-100,00
INDEMNITES KILOMETRIQUES	1 871	0,55	1 823	0,67	48	2,64
FRAIS POSTAUX	16		15	0,01	1	8,99
INTERNET / TELEPHONE	500	0,15	460	0,17	40	8,74
FRAIS BANCAIRES	545	0,16	484	0,18	61	12,69
COMMISSIONS CB	1 335	0,39	977	0,36	358	36,66
COTISATIONS & DIVERS			395	0,14	(395)	-100,00

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
Valeur ajoutée produite	39 775	11,75	17 039	6,24	22 737	133,44
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	164	0,05	154	0,06	10	6,49
CFP ROUCHOU	82	0,02	77	0,03	5	6,49
CFP LESBATS	82	0,02	77	0,03	5	6,49
Impôts, taxes & versements assimilés autres	3 567	1,05	2 928	1,07	639	21,81
CFE	2 334	0,69	2 370	0,87	(36)	-1,52
TAXE FONCIERE	458	0,14	457	0,17	2	0,33
CSG DED ROUCHOU	562	0,17	51	0,02	511	N/S
CSG DED LESBATS	213	0,06	51	0,02	162	317,65
Salaires et traitements	14 729	4,35	5 044	1,85	9 685	192,01
LAURA ROUCHOU REMUNERATION	7 200	2,13	5 000	1,83	2 200	44,00
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE ROUCHOU	240	0,07	22	0,01	218	990,91
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE LESBATS	89	0,03	22	0,01	67	304,55
REMUNERATION GERANCE ARNAUD LESBATS	7 200	2,13			7 200	
Charges sociales	8 262	2,44	2 723	1,00	5 539	203,45
COTISATIONS RSI ROUCHOU	3 846	1,14	1 077	0,39	2 769	257,10
COTISATIONS RSI LESBATS	2 699	0,80	792	0,29	1 907	240,93
MUTUELLE VIVAVEN ROUCHOU	439	0,13	439	0,16		-0,06
PREVOYANCE ADIS AGIPI ROUCHOU	449	0,13	415	0,15	34	8,20
PREVOYANCE ADIS AGIPI LESBATS	424	0,13			424	
MUTUELLE VIVAVEN LESBATS	406	0,12			406	
Excédent brut d'exploitation	13 054	3,85	6 190	2,27	6 864	110,89
Autres produits d'exploitation	36	0,01	42	0,02	(7)	-15,99
PRODUITS DIVERS DE GESTION	36	0,01	42	0,02	(7)	-15,99
Transfert de charges			4 320	1,58	(4 320)	-100,00
TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITAT			4 310	1,58	(4 310)	-100,00
TRANSATLANTIS			10		(10)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	7 671	2,27	7 505	2,75	165	2,20
DOT AMT IMMOB INCORP	294	0,09	294	0,11		
DOT AMT IMMOB CORP	7 377	2,18	7 212	2,64	165	2,29
Autres charges de gestion courante	22	0,01	32	0,01	(10)	-31,46
CHARGES DIVERSES DE GESTION	22	0,01	32	0,01	(10)	-31,46
Résultat d'exploitation	5 397	1,59	3 015	1,10	2 382	78,99
Produits financiers						52,17
REVENUS DE PARTS SOCIALES						52,17
Charges financières	1 417	0,42	2 019	0,74	(601)	-29,79
INT PRET 10002120348	1 417	0,42	2 019	0,74	(601)	-29,79
Résultat courant avant impôts	3 980	1,18	997	0,36	2 983	299,24
Produits exceptionnels	37	0,01			37	
AMORTISSEMENT SUBV. D'EQUIPEMENT	37	0,01			37	

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/202212 30/09/2023mois		01/10/202112 30/09/2022mois		Variations%	
Charges exceptionnelles	3 767	1,11			3 767	
DOT AMORTS EXCEPT	3 767	1,11			3 767	
Résultat exceptionnel	(3 731)	-1,10			(3 731)	
Impôts sur les bénéfices	(26)	-0,01	106	0,04	(132)	-124,53
IMPOTS/BENEFICES	58	0,02	106	0,04	(48)	-45,28
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(84)	-0,02			(84)	
Résultat de l'exercice	275	0,08	891	0,33	(616)	-69,13

LIASSE FISCALE

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102022** et clos le **30092023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DE BORDEAUX SUD-EST
AVENUE DU PDT VINCENT AURIOL
33152 CENON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL BOUCHERIE TRESSOISE
11 ALLEE MARC HANDE GALERIE

Identification du destinataire

33370 TRESSSES

Insp. IFU

N° dossier

89016452800014

N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
BOUCHERIESi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **CADOR**

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : SODAREX RIVE DROITE 2TER AVENUE DESCARTES 05 56 67 48 10
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A ARTIGUES-PRES-B le 22112023

Signature et qualité du déclarant

ROUCHOU LAURA

CO-GERANT

SARL BOUCHERIE TRESSOISE
30092023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL BOUCHERIE TRESSOISE
30092023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL BOUCHERIE TRESSOISE										11 ALLEE MARCHANDE GALERIE										Néant ☐																					
Adresse de l'entreprise		33370 TRESSES																																									
SIRET		8 9 0 1 6 4 5 2 8 0 0 0 1 4																																									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *		12																													
												Exercice N clos le		30092023										Exercice N-1 clos le		30092022																	
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3										Net 4											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { incorporelles { Autres* Fonds commercial* Autres* Immobilitisations corporelles* Immobilitisations financieres* (1) Total I (5)	010	138 471										012											138 471										138 471									
		014	1 100										016	865										235										528									
		028	52 111										030	16 856										35 255										36 641									
		040	8 075										042											8 075										8 075									
		044	199 757										048	17 721										182 036										183 716									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Marchandises * Avances et acomptes verses sur commandes Créances { (2) { Autres * (3) Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance * Total II	050											052																														
		060	5 978										062											5 978										5 410									
		064											066																														
		068	33										070											33																			
		072	4 596										074											4 596										168									
		080											082																														
		084	3 818										086											3 818										3 529									
		092	378										094											378										864									
		096	14 803										098											14 803										9 970									
		110	214 560										112	17 721										196 839										193 686									
Total général (I + II)																																											
PASSIF																						Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées* Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I	120											124											5 000										5 000									
		126											130											500										211									
		132	131										136											602																			
		134											137																														
		136											140											275										891									
		137											142	3 245																													
		142											144											9 621										6 102									
		144											146																														
		146											148																														
		148											150																														
Provisions pour risques et charges Total II																																											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : Produits constatés d'avance Total III	156											164											118 859										141 767									
		166											172	28 477										18 052																			
		172	169										174	35 046										39 882										27 765									
		174											176																														
		176											178											187 218										187 584									
Total général (I + II + III)																																											
Total général (I + II + III)																																											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193	8 060										(4)	Dont dettes à plus d'un an										195	92 740																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182	9 759																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL BOUCHERIE TRESSOISE		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092023	Exercice N-1 clos le 30092022		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	338 652	273 202	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	36	4 362	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	338 688	277 564	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	255 195	213 025	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(569)	3 206	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	44 251	39 932	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 334	244	3 731	3 082	
	Rémunérations du personnel *			250	14 729	5 044	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	8 262	2 723	
	Dotations aux amortissements *			254	7 671	7 505	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	22	32	
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	333 291	274 549
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 397	3 015	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	37		
	Charges financières (V)			294	1 417	2 019	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	3 767		
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	(26)	106	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	275	891
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	275	314	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	58		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	140		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	389	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	389	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 30/09/2023

Libellé	Montant
REINTEGRATIONS DONS MECENAT	140
Totalisation	140

2033B - Divers à déduire au 30/09/2023

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	84
Totalisation	84

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	138 471	402		404		406	138 471												
	Autres	410	1 100	412		414		416	1 100												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	27 932	442	9 759	444	4 800	446	32 891												
	Installations générales agencements divers	450	10 780	452		454		456	10 780												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	10 640	472		474	2 200	476	8 440												
Immobilisations financières		480	8 075	482		484		486	8 075												
TOTAL		490	196 999	492	9 759	494	7 000	496	199 757												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	572	502	294	504		506	865												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 312	532	6 901	534	4 800	536	9 413												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 326	542	1 198	544		546	2 524												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	4 073	562	3 046	564	2 200	566	4 919												
TOTAL		570	13 283	572	11 438	574	7 000	576	17 721												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	7 000	7 000																			
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	7 000	580	7 000	582	584	586	581	587	589											
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL BOUCHERIE TRESSOISE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	338 652	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	338 652	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	36	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	569	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	604	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	267 046	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 600	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	22	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	284 668	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	54 589
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	54 589
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	338 652	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|3|

N° SIRET 8|9|0|1|6|4|5|2|8|0|0|0|1|4|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL 33370 VILLE TRESSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ROUCHOU Prénom(s) LAURA
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 10021987 N° département 33 Commune TALENCE Pays FRANCE
Adresse : N° 222 Voie AVENUE THIERS APPARTEMENT D207
Code postal 33100 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LESBATS Prénom(s) ARNAUD
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 06051989 N° département 33 Commune CENON Pays FRANCE
Adresse : N° 222 Voie AVENUE THIERS APPARTEMENT D207
Code postal 33100 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/0/09/2/0/2/3

N° SIRET 89016452800014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL 33370 VILLE TRESSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2023

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL BOUCHERIE TRESSOISE	89016452800014	4722Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 ALLEE MARCHANDE GALERIE 33370 TRESSSES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	389
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	389
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	389

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE	N° Siren :890164528
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	84
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Egalité

Fraternité

2069-M-FC-SD

(2023)

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 ou année

1

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE		
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES	
N° SIREN	890164528		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	338 652	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %)²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	--------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes³	3	140	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	140	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	140	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 860	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	19 860	10		
N-4		B (A-10)	19 860	11		
N-3		C (B-11)	19 860	12		
N-2		D (C-12)	19 860	13		
N-1		E (D-13)	19 860	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	140
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	140
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	84

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	84
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	84

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déreminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dés lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.